

## **Règlement du Jeu Concours - JEU-CONCOURS LOCATION BORDEAUX 2025**

### **Article 1 : Organisation du Jeu Concours**

La société GSC Vans Théault, organisatrice du jeu concours, organise un tirage au sort, du lundi 03 février au dimanche 09 février inclus, permettant de désigner 1 gagnant qui remportera une location de 3 mois d'un PROTEO neuf livré rapidement à domicile. Le kilométrage inclus est de 6000km, soit 2000km / mois. Son siège social est situé au Z.A de Maudon 50300 Ponts - FRANCE et l'entreprise est immatriculée au RCS de France sous le numéro 409 751 542.

### **Article 2 : Conditions de participation**

Ce jeu concours est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine, à l'exception des employés de la société GSC Vans Théault, ainsi que de leurs familles proches.

### **Article 3 : Modalité de participation**

Pour participer, il suffit de remplir un formulaire disponible dans l'actualité du jeu concours sur le site internet [www.theault.com](http://www.theault.com) ou de remplir un bon de participation sur le stand Theault E3006 au Jumping de Bordeaux (du 06 au 09 février). La participation est gratuite et limitée à une seule inscription par personne.

### **Article 4 : Tirage au sort et désignation des gagnants**

Le gagnant sera sélectionné par tirage au sort parmi toutes les participations valides reçues. Le tirage au sort aura lieu le lundi 10 février 2025.

### **Article 5 : Notification des gagnants**

Le gagnant sera contacté par téléphone à l'adresse fournie lors de sa participation. Il devra donner suite dans un délai de 48 heures pour organiser la récupération de son lot. Passé ce délai, le lot pourra être attribué à un autre participant.

### **Article 6 : Description des lots**

Le gagnant se verra offrir remportera une location de 3 mois d'un PROTEO neuf livré rapidement à domicile. Le kilométrage inclus est de 6000km, soit 2000km / mois. La location sera effectuée à titre gratuit sur la plateforme Renteo, selon les conditions générales de location applicables.

### **Article 7 : Responsabilité**

La société GSC Vans Théault ne pourra être tenue responsable en cas de non-réception de l'appel de récupération du lot. Aucun échange ni remplacement de lot ne pourra être effectué d'aucune manière.

### **Article 8 : Acceptation du règlement**

La participation à ce jeu concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Toute fraude ou tentative de fraude entraînera l'exclusion immédiate du participant.

### **Article 9 : Loi applicable et litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de litige, les tribunaux compétents seront ceux du siège social de l'organisateur.

### **Article 10 : Données personnelles**

En participant à ce jeu concours et en fournissant vos coordonnées, vous acceptez d'être recontacté par GSC Vans Théault et de recevoir les newsletters. Vous pouvez à tout moment vous désinscrire en cliquant sur le lien de désinscription présent dans chaque email envoyé. Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données personnelles. Pour exercer ces droits, veuillez contacter l'adresse email suivante : [communication@theault.com](mailto:communication@theault.com).

*La GSC Vans Théault se réserve le droit de modifier ou d'annuler le jeu concours à tout moment, sans préavis.*